

Bujumbura, le 3 novembre 2015

Le 3 novembre 2015, s'est réuni le Conseil Consulaire pour l'Action Sociale (CAS) près l'Ambassade de France au Burundi.

Etaient présents :

M. Gerrit Van ROSSUM, Ambassadeur, Président du Conseil
M. André GILLERON, directeur de l'école française
Mme. Florence VASIC, Consule
Mme. Nathalie MISSEBOUKPO, Agent chargée des affaires consulaires.

Et par Skype,

M Jean GLISIA, Conseiller consulaire
M Christian CALDARA, Conseiller consulaire
M Grégoire SCHWEBIG, Conseiller consulaire

Après avoir rappelé le caractère confidentiel des débats de ce Comité, le Président a déclaré la séance ouverte.

A la demande des conseillers il fait un point sur la situation dans le pays.

Aide sociale : secours mensuels spécifiques enfants

Rappel : A la demande de la section consulaire, le montant du SMSE avait été doublé en 2015 pour les 4 enfants pris en charge par le CCPAS. Les conditions de vie des enfants se sont améliorées mais restent extrêmement précaires, ce d'autant que la situation sécuritaire dans le pays a un impact très important dans les quartiers où ils vivent. A la demande des conseillers, la Consule précise que cette aide ne permet que « la survie » des enfants et en aucun cas des dépenses non essentielles.

Les enfants sont scolarisés à l'école française et boursiers à 100%

Le poste demande le renouvellement du SMSE pour les 4 enfants (130 euros demandés par enfant)

Le CAS donne son accord au renouvellement du SMSE au titre de 2016.

.

M. Gerrit Van ROSSUM, Ambassadeur

M. André GILLERON

M. Grégoire SCHWEBIG

M. Jean GLISIA

M. Christian CALDARA

Mme. Florence VASIC

Mme Nathalie MISSEBOUKPO
